



CE DO NC
Bulletin des Elu-es - N° 83
Août 2014



Temps partiel et heures supplémentaires

Le CE est informé du bilan des heures supplémentaires et des temps partiels. Il est aussi consulté sur le dépassement du contingent des 90 heures annuelles par salarié-e (code du travail).

Temps Partiels

Le nombre des salarié-es à temps partiel progresse de 16% essentiellement suite aux dispositifs de fin de carrière qui augmentent de 39% (814 en 2013 contre 587 en 2012 et 451 en 2011).

Nous constatons que le nombre d'heures complémentaires, non majorées et supplémentaires effectuées par les salarié-es à temps partiel est aussi en hausse d'un tiers.

En 2012, cela représentait 9,26 h par an et par salarié-e. Pour 2013, le nombre d'heures atteint est de 12411 pour 1053 salariés soit une moyenne de 12h par an et par salarié-e.

Ce n'est guère étonnant sachant que le dispositif TPS remporte un franc succès auprès des salarié-es et qu'il n'est pas compensé par des embauches.

Les élu-es SUD craignent que cet impact soit encore plus important en 2014 et se demandent si cela ne pourrait pas remettre en cause le respect du choix du salarié par rapport à son temps partiel.

La direction évoque une mauvaise saisie des heures dans le SI pour le service commercial ce qui pourrait expliquer le nombre élevé d'heures supplémentaires dans ce domaine.

Heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires augmentent de 0, 8%, ce qui équivaut à l'emploi de 36 salarié-es.

Ce constat nous confirme que l'entreprise doit recruter.

Dépassement du contingent.

Le recours au dépassement du contingent des 90 heures devrait, dans l'idéal, rester marginal.

Cependant sur le territoire de notre DO cela demeure un usage récurrent et concerne, pour une grande majorité, les mêmes personnels et sur les mêmes motifs.

Pour SUD, c'est l'aveu du manque de recrutements de manière général et plus spécialement dans les équipes où l'expertise dans le maintien et l'entretien du réseau est la plus poussée.

Les élu-es SUD, comme les autres élu-es, ont donné un avis négatif sur ce dépassement

Gestion de la Sécurité et du Service aux Occupants (GSSO)

Un train peut en cacher un autre

Sous prétexte de la refonte de la sécurité des biens et des personnes, la direction nous présente un projet de redistribu-

tion des rôles et de professionnalisation de l'activité de la sécurité sur le périmètre de la DO.

Jusque là les directeurs de sites et les responsables sécurité (RSS) se partageaient la responsabilité de l'activité liée à la sécurité. Sécurité des biens pour le directeur de site, sécurité des personnes pour le responsable de la sécurité.

Demain, d'une pierre deux coups, le directeur de site sous la nouvelle appellation de DSSO (Directeur de la Sécurité et de Service aux Occupants) assurera toutes les responsabilités liées à la sécurité. La fonction de RSS sera répartie entre les directeurs de site et les responsables d'équipe de la logistique (GSO). Quant à la conduite d'activité, elle reprendra le pilotage des interventions de sécurité.

Comme dans tous les projets qui nous sont présentés une activité disparaît. Là, ce sont les RSS qui disparaissent sous prétexte d'une faible part de la sécurité dans leur activité (5%). Ce pourcentage nous paraît largement sous-estimé. Ils pourraient ainsi se recentrer sur leurs tâches principales.

La vérité est toute autre, bon nombre de RSS entrent en TPS ou sont déjà en fin d'activité et certains sites n'en ont déjà plus.

La direction nous a présenté un projet dont elle assume totalement le flou artistique. Comme dans tous les dossiers, les activités et les acteurs ne sont pas bien définis.

Dans le projet GSSO toutes les activités de la GSO seront sous la responsabilité d'un chef de département de l'UIN. Tout le personnel sera donc rattaché à cette entité.

En parallèle une réflexion est aussi menée sur tout le périmètre de la Logistique (RSI, Gestel, gestion des véhicules, Manhab) afin de mutualiser avec la Normandie.

Les élu-es SUD sont intervenu-es sur la décroissance inquiétante des effectifs de ces services.

La direction affirme que 2 recrutements devraient être effectués prochainement.

Pour les agents, cette réorganisation n'est pas neutre. Sous couvert d'une professionnalisation de la sécurité, c'est toute la logistique qui est impactée.

De façon plus large, quel avenir pour les 2 UI ?

Pour la partie RH, les équipes seront sous la responsabilité d'un manager de proximité, le RH de proximité restant le même ainsi que les médecins et assistants sociaux.

Comme dans le dossier RQF le personnel pourra postuler en interne sur les emplois de l'UIC et de l'UIN et les candidatures IRP dans la future entité (UIN) pourront être anticipées.

LES DERIVES DES HEURES SUPPLEMENTAIRES TU EVITERAS



Relation Qualité Fournisseurs (RQF)

La suite du dossier RQF a été présentée au CE. Rien de nouveau sur la réorganisation, juste quelques réponses apportées suite à une pétition de la totalité des salarié-es présents (y compris l'encadrement) des services RQF de Caen et Rouen demandant à garder leur rattachement à l'UIN.

L'assurance a été apportée par le DRH DO que les RH de proximité qu'ils ont actuellement resteront les leurs. Les collègues de RQF qui dépendront de fait de l'UIC pourront postuler par la suite sur des postes de l'UI Normandie comme s'ils faisaient partie de l'unité.

Reste à régler le problème des personnes qui voudraient s'investir dans les IRP car leur périmètre est amené à changer après les élections. La direction assure que cela pourra être vu au cas par cas, notamment par une anticipation du rattachement à l'UIC



Coté organisation de l'activité, la direction est à la recherche d'un analyste du TREIN (dérangements répétitifs) des sous-traitants sur l'UIC, d'un auditeur pour 2015 et d'un manager pour la gestion des contrats. Chaque équipe garde les activités actuelles même celles qui ne font pas parti de RQF : Géo référencement, expertises poteaux, doc, FORS, raccords FO immeuble neufs, jarretièrage, Plan Poteau etc...

Le CE donnera son avis en octobre pour une application en décembre 2014.

Evolution des activités mobiles d'Alençon et Tours Maginot

La direction a choisi d'internaliser l'activité « homologation » (réception des contrats clients mobiles faits dans les réseaux et boutiques partenaires) actuellement sous-traitée à Blois.

A partir du 1^{er} octobre, ce sont les conseillers SAV de Tours Maginot, et les conseillers PCM (avenants Programme Changer de Mobile) d'Alençon qui reprendront cette activité.

Si on ne peut que se féliciter de la reprise d'une activité qui étoffe celles déjà existantes, la mise en place du projet pose quelques problématiques. Les conseillers n'ont pas le choix de rester sur leur ancienne activité (PCM ou SAV). La direction propose aux conseillers SAV qui veulent continuer à traiter les appels clients d'aller au Front ou aux Réclas à Tours Carlotti !!

Quant aux personnes qui avaient choisi de faire du PCM pour ne pas avoir à répondre au téléphone, un bon nombre d'entre eux venant des renseignements et ayant eu leur dose, ils devront dorénavant exercer cette activité comportant une part de réponse au téléphone.

Les effectifs étant en forte décroissance, les salarié-es d'Alençon ont exprimé leurs inquiétudes sur leurs autres activités. Le directeur du SCO a affirmé que ces activités n'étaient pas remises en cause et continueraient tant qu'il y aurait des flux.

La direction du SCO a garanti aux personnes à quelques mois du départ (retraite ou temps libéré) qu'elles ne feraient pas cette nouvelle activité et les formations afférentes.

Lors d'un CHSCT, son président avait déclaré vouloir négocier (hé oui) les modalités avec les délégué-es syndicaux.

La mémoire de la direction du SCO étant quelque peu sélective, les élu-es SUD ont du intervenir en CE afin que cela soit respecté.

Implantation des boutiques

La maille n'a pas la cote !

Depuis 2012, le plan schéma directeur (PSD) est un plan permanent qui fait le tour des villes de la DO et qui arrive aujourd'hui aux portes des villes d'Orléans et Tours.

Pour l'agglomération Tourangelle, ce PSD se résume à 4 mouvements :

1 - Déménagement de la boutique propriétaire vers l'emplacement de France Loisirs et création d'une Très Grande Boutique (TGB) de 307m² (dont 70 pour un gros stock et un petit espace de vie).

2 - Fermeture de l'espace service de la boutique des Atlantes à St Pierre des Corps pour rapatrier le Conseiller Technique vers la TGB (puisque'il faudra 1 Responsable de Boutique, 2 adjoints, 11 vendeurs, et 5 CTs avec la création d'un bar des services).

3 - Fermeture rue Nationale de la GDT (Photo station) et du Mobistore, et de la GDT de la rue de Bordeaux. Ceci d'ailleurs est un "pari" de la direction puisque dans cette rue se trouve un grand nombre de concurrents et que la DO pense qu'ils vont suivre le mouvement vers le haut de la rue nationale : on verra !

4 - Un marchandage avec la GDT pour qu'elle reprenne la boutique de la Petite Arche à Tours Nord en échange de la fermeture de ses deux points de vente. Evidemment la direction souhaite voir les salarié-es de Petite Arche rejoindre la TGB.

Pour Orléans, un peu moins de mouvements :

1 - Transfert de la GDT du Centre-ville vers la boutique de St Jean de la Ruelle. Dans la galerie d'Auchan la boutique propriétaire est le tribut visiblement nécessaire pour la direction. 2 - Pour le Centre-ville les deux boutiques restent avec une remise au goût du jour pour Châtelet qui anticipe la rénovation de la zone par la municipalité.

La délégation SUD a rappelé que les boutiques ne sont pas juste des espaces de "Business" mais aussi des lieux de travail où officient des hommes et des femmes.

L'entreprise affirme vouloir améliorer le réseau de distribution mais persiste dans la destruction de l'emploi et une tendance à vouloir réduire les coûts quitte à dégrader les conditions de travail.

Nous n'avons pas encore tous les éléments mais nous suivrons ces projets de près pour que les salarié-es ne soient pas les payeurs au moment où la facture de tout ceci sera présentée.



Elu(e)s SUD

Titulaires : Annie Multon, Sylvain Boulant, Jean-Pierre Sauvegrain

Suppléants : Laurent Le Deunf, Yannick Le Morvan, Gilles Noël (Trésorier)

Représentant Syndical : Christine Papillon

[Sud BN_0231942600](mailto:Sud_BN_0231942600) sudptt14@wanadoo.fr [Sud 36-37_0247851111](mailto:Sud_36-37_0247851111) sudptt.36-37@wanadoo.fr

[Sud HN_0235632020](mailto:Sud_HN_0235632020) sudptt.hn@orange.fr [Sud Loiret_0238837239](mailto:Sud_Loiret_0238837239) sudloiret@wanadoo.fr

